



DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes du Territoire De Luneville
A Baccarat

SEANCE DU 31 OCTOBRE 2024

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
78	49	49 + 13 pouvoirs

Date de convocation 24 octobre 2024
--

L'an deux mille vingt-quatre, le trente et un octobre à vingt heures trente, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire, qui a eu lieu à la Salle des fêtes - 6 Place Richez Close - 54122 Azerailles, sous la présidence de **Jacques LAMBLIN, 1er Vice-Président**.

Présents : **Rose-Marie FALQUE, Martial BANNEROT, Yvette COUDRAY, Christian GEX, Bernard MICLO, Cédric PERRIN, Marie-Josèphe GEORGES, Catherine LOY, Fabien KREMER, Jean-Paul FRANCOIS, Florence DUPAYS, François GENAY, Philippe SCHAEFFER, Alain THIERY, Gérard FRANCOIS, Michel GRAVIER, Serge DESCLE, Gaël THIRION, Bernard GENAY, Hervé BERTRAND, Michel BOESCH, Ludovic CHAUMET, Pierre-Jean COURBEY, Joëlle DI SANGRO, Christian FLAVENOT, François FRASNIER, Pascal L'HUILLIER, Jacques LAMBLIN, Colette MANSUY, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Catherine PAILLARD, Benoît TALLOT, Caroline THOMAS, Thibault VALOIS, Edouard BABEL, Jean-Michel TRICOTEAUX, Jean-Luc DEMANGE, Matthieu SIGIEL, Alain FORTIER, Grégory GERARDOT, Bertrand SCHULTHEISS, Gérard RITZ, Dominique GEORGE, Dominique ROBERT, Dominique ALISON, Francine GARNIER, Isabelle PARISOT, Audrey FINANCE, Jacques PISTER.**

Absents : **Jocelyne CAREL, Bruno MINUTIELLO, Jacques DEWAELE, Marie-Lucie HENRY, Thierry BIET, Murielle GRIFFOUL, Stéphane DECUGIS, Etienne MAIRE, Christelle VIVOT, Ludvine GEANT, Jean-Marie LARDIN, Didier COLIN, Laurent KUREK, Michel JACQUOT, Christine L'HUILLIER, Alexandra HUGO, Marie VIROUX, Christine THOMAS, Ludwig MISCHLER.**

Représentés : **Claude BAILLY à Christian FLAVENOT, Gérard BARDOT à Jacques LAMBLIN, Barbara BERTOZZI-BIEVELOT à Pascal L'HUILLIER, Frédéric BREGÉARD à Catherine PAILLARD, Anne-Marie DI MARINO à Thibault VALOIS, Valérie DIDIER à Colette MANSUY, Virginie GENOT à Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Jonathan HAUVILLER à Ludovic CHAUMET, Catherine LAURAIN à François FRASNIER, Laurie PÉRISSÉ à Benoît TALLOT, Frédéric PRIVET à Bertrand SCHULTHEISS, Pascal MARCHAL à Gérard FRANCOIS, Joël DONATIN à Philippe SCHAEFFER.**

Monsieur Alain FORTIER a été nommé secrétaire de séance.

Objet : FINANCES – Budget Propreté - Décision modificative n°2

Rapporteur : M. Gérard RITZ

N° de délibération : 2024_198

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
49	13	62	0	0	0

Afin d'ajuster les prévisions budgétaires du Budget *Propreté*, il convient de procéder à des transferts de crédits par la Décision Modificative ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

NATURE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
Chapitre 011 – Charges à caractère général			
6068	Matières et fournitures	-19 500	
Chapitre 012 – Charge de personnel			
6215	Charges de personnel	19 500	
Chapitre 66 – Charges financières			
6615	Intérêts ligne de trésorerie	72 000	
Chapitre 77 – Produits exceptionnels			
773	Mandats annulés sur exercices antérieurs		72 000
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		72 000	72 000

TOTAL DECISION MODIFICATIVE		72 000	72 000
------------------------------------	--	---------------	---------------

Concernant la hausse des charges de personnel, les arrêts maladie de certains agents nécessitent leur remplacement par des agents intérimaires ce qui renchérit le coût de la masse salariale. A noter également, le recours à 3 ETP pour effectuer la mise à jour de la base de données.

Concernant la hausse des charges financières, le décalage de facturation de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères d'une partie de l'année budgétaire sur l'autre entraîne un manque de trésorerie que la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat doit compenser par le tirage d'une ligne de trésorerie.

Les taux élevés du marché financier et le tirage chronique de la ligne en 2024 génèrent des frais d'intérêts plus élevés que le montant estimé lors du vote du budget. Ce montant doit donc être révisé à la hausse.

Ces charges supplémentaires sont compensées par la prise en charge d'un avoir concernant une double facturation de prestation sur l'année 2023.

SECTION D'INVESTISSEMENT

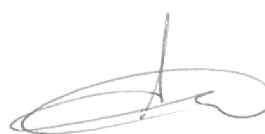
NATURE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles			
2031	Frais d'études (Complément Etude incinérateur Tronville)	7 465	
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles			
2188	Autres immobilisations	-7 465	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		0	0
TOTAL DECISION MODIFICATIVE		72 000	72 000

Il est donc proposé au Conseil Communautaire d'approuver ces propositions.

Le Conseil Communautaire, après avis du Bureau, à l'unanimité,

- Adopte la Décision Modificative n°2 du Budget *Propreté*, exercice 2024 ci-dessus exposé.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Bruno MINUTIELLO, Président



Bruno MINUTIELLO

Bruno MINUTIELLO
2024.11.05 22:35:02 +0100
Ref:7517088-11276277-1-D
Signature numérique
le Président